

# NOTICE EXPLICATIVE ADMISSION

## Diplômes de spécialité de Mines Saint Etienne

### 1. Filières concernées par la plateforme IMT

Ingénieurs de spécialité

- Systèmes Électroniques Embarqués : 45 -50 places

Diplômés de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne de l'Institut Mines-Télécom.

La formation en apprentissage est opérée par l'ISTP.

<https://www.istp.fr/>

### 2. Profils

S'agissant de formations se déroulant en contrat d'apprentissage, le candidat doit par ailleurs remplir toutes les conditions légales requises pour l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage.

Il n'y a pas de quota par typologie de formation car le recrutement doit garantir la diversité nécessaire au processus formatif (hub de savoir, intelligence collective, formation en situation, ...).

Les candidatures examinées sont les suivantes :

- Futurs titulaires d'une licence générale à caractère scientifique ou technologique
- Candidat en cycle préparatoire ATS
- Candidat en seconde année de classes préparatoires scientifique ou technologique ou de cycle préparatoire intégré
- Titulaires d'un BUT 2 ou BUT 3 à caractère technique ou scientifique (MP, GEII, informatique, R et T, .....)
- Candidat titulaire d'un Bachelor de technologie ou d'un Bachelor en Sciences et Ingénierie (BSI)
- Candidat de licence professionnelle à caractère technique ou scientifique présentant un bon niveau académique
- Candidats titulaires ou futurs titulaires d'un BTS présentant un bon niveau académique (SN, CIRA, Electrotechnique, ..)
- Candidats ayant validé ou en cours de validation d'une L2 scientifique ou technologique présentant un bon niveau académique

Pour tous autres diplômes, nous contacter.

Pour les diplômes étrangers une comparabilité de diplôme sera exigée.

### 3. Principes du recrutement

Le processus de recrutement a pour objectif de permettre l'identification des déterminants suivants :

#### **Aptitudes pour devenir ingénieur**

- Motivation intrinsèque.
- Pré requis académiques (scientifiques et en sciences humaines et sociales).
- Capacité à produire un raisonnement scientifique.
- Capacité d'analyse, de modélisation, de conceptualisation et de gestion de problèmes complexes.

#### **Aptitudes cognitives de l'apprentissage**

- Capacité de travail.
- Capacité à s'investir, rigueur et constance.
- Esprit critique / Curiosité intellectuelle.
- Capacité d'organisation / Résilience.
- Ouverture.
- Capacité à opérer un raisonnement inductif.

#### **Adaptation à l'entreprise**

- Capacité à évoluer dans environnement où la dimension relationnelle occupe une part importante.
- Capacité d'analyse, capacité à traiter des informations.
- Capacité d'adaptation et autonomie.
- Pragmatisme.
- Capacité à prendre du recul.
- Leadership, capacité à convaincre et à entraîner

## **4. Processus recrutement**

Le processus recrutement repose sur une vision multicritère.

Il comporte à ce titre plusieurs étapes qui peuvent toutes être éliminatoires.

### **a. Analyse du dossier :**

Le dossier de candidature est dématérialisé.

Il doit être constitué et déposé en ligne sur le site.

Des jurys dossiers sont programmés de façon mensuelles de janvier à juillet. Ils examinent les dossiers dans l'ordre d'arrivée et en fonction de la capacité du jury.

Le jury est souverain quant aux résultats prononcés (refus, convocation directe à un entretien, ou convocation à des bilans académiques).

La candidature doit comporter, à son dépôt, l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Tout dossier non accompagné des éléments indispensables à l'étude de sa qualité et de sa recevabilité conduira au refus de son examen.

Le candidat ne possédant pas encore l'un des diplômes ou titres exigés lors du dépôt de candidature, il devra, aussitôt le diplôme ou le titre acquis, envoyer les pièces justificatives correspondantes ainsi que les derniers relevés de notes de l'année universitaire 2023/2024.

En aucun cas, l'admission ne pourra être prononcée si ces pièces justificatives sont manquantes. Toute fausse déclaration entrainera la nullité et le rejet de la candidature.

Les critères pris en compte reposent sur les résultats des deux ou trois années dernières années de formation. Nous nous intéresserons au parcours du candidat depuis le baccalauréat.

Sont pris en compte :

- La nature du baccalauréat et la moyenne obtenue
- Les notes en langues (anglais) (notes obtenues /positionnement par rapport à la classe et par rapport à la meilleure moyenne la classe si elle est renseignée/ existence d'un niveau officiellement mesuré tel le TOIEC ...).
- Les notes dans les matières scientifiques en général et en particulier en mathématiques (notes obtenues /positionnement par rapport à la classe)
- Le niveau en français / communication (notes obtenues / capacités à rédiger détectable au travers l'analyse des questions de motivation)
- Les notes obtenues par le candidat dans les matières en lien la ou les spécialités priorisées
- Le positionnement général et l'évolution du positionnement du candidat
- L'avis de poursuite d'études s'il est présent
- Le positionnement du candidat dans la promotion s'il est indiqué
- L'analyse de la cohérence du parcours du candidat
- La motivation, la posture académique et extra académique
- Les éventuelles indications des professeurs sur le comportement et l'assiduité
- etc

Suite à cette analyse de dossier le candidat peut être :

- Convoqué directement à un entretien s'il est considéré comme « Grand admissible »
- Convoqué à des tests
- Refusé sur dossier.

## b. Tests écrits

Ils sont organisés sous forme de QCM et ont une durée globale de 2 heures 30 min :

- Mathématiques et logique
- Français
- Anglais

Il est possible de bénéficier d'un tiers temps sur justificatif à fournir dans le dossier.

A l'issue des bilans le candidat peut :

- Être convié à un entretien sur la même journée si ceux-ci se déroulent en présentiel.
- Être déclaré refusé.

Les candidats dont le niveau des tests scientifiques se situent à la limite de la sélection pour l'entretien, se verront préconiser (sous réserve que l'entretien soit favorable) une remise à niveau obligatoire en sciences. Cette remise à niveau s'opère à distance et est organisée par l'ISTP.

Pour le recrutement de cette année, nous avons la volonté de privilégier le présentiel pour le déroulement des épreuves, sauf si les conditions sanitaires ne nous le permettent pas.

En cas d'empêchement majeur et sous réserve de production d'un justificatif, une autre date pourra être proposée au postulant.

### **c. Entretien**

D'une durée de 30 minutes il a pour objectif de s'attacher à cerner les capacités humaines, la motivation ainsi que les capacités relatives au cognitif de l'apprentissage. Il s'agit d'un échange au cours duquel le candidat peut également poser des questions.

A l'issue de l'entretien, l'examineur émet un avis : favorable, défavorable ou réservé.

### **d. Jury d'admission présidé par MINES SAINT ETIENNE**

Le jury est souverain et examine l'ensemble des candidatures. Il statue sur le positionnement quant à l'acceptation ou au refus de la candidature des postulants qui ont été vus en entretien.

Il peut être amené, dans certains cas à demander des informations complémentaires pour parfaire son jugement.

L'avis sur les candidatures réservées peut être reporté.

Suite à ce jury le candidat est déclaré :

- Admissible
- Refusé
- Report de la décision

### **e. Signature d'un contrat d'apprentissage**

L'admission définitive est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise. A ce titre il est important de préciser que l'admissibilité ne garantit pas l'admission et donc l'intégration dans la promotion.

L'équipe recrutement de l'ISTP accompagne les postulants dans le cadre de leur recherche d'entreprise, différents moyens sont mis en œuvre : accompagnement méthodologique collectif en distanciel, coaching personnalisé, mise en relation directe avec des entreprises partenaires....

L'admission en formation sous statut d'apprenti sera prononcée, dans la limite des places ouvertes et après vérification des critères d'admission. A titre exceptionnel sur certaines années, des rentrées décalées peuvent être programmées. Toutefois, l'exigence de la formation rend impossible l'intégration de candidats après les dates butoirs fixées.

Toutes propositions de contrat émanant du candidat et/ou de l'équipe recrutement de l'ISTP est systématiquement vérifié :

- Cohérence du projet proposé par l'entreprise au regard des attendus pédagogique (fiche de poste)
- Capacité de l'entreprise à s'engager dans l'accueil et la formation d'un apprenti et compréhension des attendus

Le candidat doit par ailleurs remplir les conditions administratives requises pour la signature d'un contrat d'apprentissage.

## 5. Calendrier

Les tests de sélection sont programmés les : 13/04/24 ou 20/04/24, 03/05/24, 24/05/24,

La convocation sur l'une de ces dates dépend de notre capacité d'accueil. Attention, à réception de la convocation transmise par mail, le candidat devra impérativement confirmer sa participation aux tests ou à l'entretien.

Pour les candidats retenus aux tests, les entretiens se dérouleront sur la même journée que les tests.

Les candidats bénéficiant du statut de Grand admissible (voir paragraphe 6), pourront s'ils le souhaitent, bénéficier d'un entretien en visio ou être convoqué en présentiel le matin sur l'une de ces dates.

## 6. Catégorie grand admissible

Le jury dossier peut décider d'opérer une dispense de tests écrits pour les candidats qui justifient d'un excellent positionnement sous réserve d'une posture académique irréprochable et d'une cohérence du parcours. Les candidatures qui peuvent prétendre à cette catégorie sont **principalement les suivantes**.

- Candidatures émanant d'un BUT 3 GMP, GEII, MP, positionnés dans le 1<sup>er</sup> quart de promotion sur l'ensemble des semestres.
- Candidatures émanant d'une CPGE ATS ou TSI positionnées dans le 1<sup>er</sup> quart de promotion sur l'ensemble des semestres.
- Candidatures émanant de CPGE PT, PC, MP positionnées dans la 1<sup>ère</sup> moitié de promotion sur l'ensemble des semestres.
- Candidature émanant d'une L3 scientifiques avec un parcours permettant de prétendre à une mention.

Les établissements avec lesquels l'ISTP a signé une convention de partenariat soumettent à l'ISTP une liste de candidats potentiellement Grands admissibles.

Le jury est souverain quant à la décision de positionnement d'un dossier dans cette catégorie.